

# PV de l'assemblée générale ordinaire 2020

Date	10 février 2020 à 19h
Lieu	Centre socioculturel Pôle Sud, Avenue Jean-Jacques Mercier 3 à Lausanne
Émetteur	Timothée Crettenand, membre et secrétaire du comité
Excusés :	Philippe Vonnard, Véronique Lambelet, Julie Knezevic, Anne Boerlin-Zurkinden, Gilles Demierre, Pascale Andreae, Ivan Gomez, Manuela Schacher, Anne Leyvraz

## 1. Bienvenue et brève présentation des membres producteurs présents

La séance commence à 19h10 par le message de bienvenue adressé aux 40 membres présents par le président François Turk. Ce dernier rappelle qu'il s'agit de la 11<sup>ème</sup> AG et que le projet de maraîchage est lancé et sera développé plus loin.

Les membres producteurs se présentent :

- Etienne Clerc (producteur d'œufs à Moiry);
- Giselle Burnet (éleveuse de 150 chèvres et productrice de fromages de chèvre à Aubonne, en collaboration avec son compagnon François Burnet) ;
- Christophe Suter (producteur de fruits à Aubonne)
- Eric Petit (producteur de fruits et vigneron-viticulteur à Villars-sous-Yens)
- Madeleine Weyermann et Marylaure Décurnex (anciennes productrices de fromage et de tofu à la ferme collective du Joran à Orbe); Madeleine et Marylaure remercient le P2R pour la collaboration ; elles informent l'assemblée que celle-ci s'est arrêtée récemment en partie à cause de divergences d'opinion au sujet des derniers développements du P2R, sans donner plus d'explications ; elles espèrent que dans le futur il y aura d'autres occasions de collaborer avec le P2R.

## 2. Ordre du jour – vote

François Turk présente l'ordre du jour qu'il soumet à l'approbation des membres présents. Celui-ci est approuvé à l'unanimité (40 oui / 0 non / 0 abstention).

## 3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2019 – vote

Le PV, envoyé quelques semaines auparavant à tous les membres et qui est consultable en ligne sur le site [www.p2r.ch](http://www.p2r.ch), a été légèrement modifié à la demande d'un de nos membres. La nouvelle version corrigée intègre la modification suivante (voir 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 7) : « Un coopérateur fait remarquer que le projet ne semble pas encore entièrement mûr, au vu du nombre de questions qui restent ouvertes. Il regrette aussi que l'on présente un projet d'une aussi grande importance financière en une soirée, sans documents fournis à l'avance, et qu'il faille prendre la décision sur le sujet le soir même alors que tout n'est pas clair. Il est d'avis qu'une assemblée extraordinaire pourrait être convoquée dans quelques semaines ou mois, lorsque le projet sera ficelé ».

Le procès-verbal de l'AG 2019 est approuvé (oui 37 / 1 non / 2 abstentions). L'unique refus concerne un membre présent à l'assemblée générale de l'année dernière qui ne souhaite pas que cet ajout soit fait.

*Commentaire d'un membre producteur en réaction à un des points évoqués dans le procès-verbal:* Christophe Suter précise qu'il a préféré ne pas conclure un contrat de collaboration avec le P2R car il estimait que celui-ci ne lui apporterait pas d'avantages supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

#### 4. Rapport d'activité de l'année 2019 – présentation et vote

Enea Rezzonico commence par présenter l'évolution du nombre de membres consommateurs. Après une augmentation importante, notamment en 2016, le nombre de paniers livrés a été stabilisé autour de 330 unités, essentiellement pour des raisons logistiques ainsi que par souci de préserver la qualité des échanges entre membres dans une structure à taille humaine. Le taux de résiliation suit une tendance à la baisse. Enea Rezzonico poursuit sa présentation en mentionnant :

- L'évolution du nombre d'abonnements complémentaires : le tofu (env. 40 abonnements) et les œufs (env. 160 abonnements) sont en augmentation, le fromage (env. 50 abonnements) et le pain (env. 40 abonnements) restent relativement stables ;
- L'origine des fruits et légumes en proportion du volume des achats annuels par producteur et son évolution depuis 2017, avec une large majorité de produits (>95%) provenant de producteurs situés à moins de 30 km de Lausanne ; la part de produits provenant de l'entreprise d'Hector Silva a baissé un peu notamment en raison du développement de la collaboration avec la ferme de Rovéréaz ;
- Le nombre et le type de demi-journées proposées et effectuées : 450 proposées, 400 effectuées dont 302 par des participants aux mises en paniers; Enea Rezzonico indique qu'après l'envoi d'un mail les semaines où des désistements sont annoncés pour la mise en panier, il réussit presque toujours à trouver des remplaçantes. Il invite toutefois les membres à s'inscrire sur le site dès le début de l'année pour une meilleure organisation de ces demi-journées ;
- Évolution des réclamations : 79 réclamations sur environ 15'000 paniers livrés en 2019 et des centaines d'autres produits livrés en 2019 ; pour les réclamations concernant les paniers de fruits & légumes, cela représente une fréquence moyenne de 1 réclamation par membre toutes les 190 livraisons.

Il évoque ensuite brièvement les autres activités et événements du P2R :

- La fête du P2R à la ferme de la Combe à Étagnières du 1er septembre ;
- Les stands de promotion lors de 2 événements publics (un stand au Festival de la Terre à Lausanne du 14 au 16 juin et un autre au Marché de Noël Solidaire de Pôle Sud du 12 au 14 décembre) ;
- Lancement du service de co-paniérage avec actuellement 43 membres inscrits ; l'idée est d'aller chercher le panier d'un autre membre lorsqu'un autre ne peut pas le faire ; cela nécessite de contacter le coordinateur et d'accepter de partager ses coordonnées avec les personnes intéressées à ce service ;
- Les 27 nouvelles recettes publiées sur le blog de recettes du P2R ; Enea Rezzonico en profite pour remercier l'équipe du blog ;

- L'organisation de 3 ateliers de cuisine en collaboration avec des cuisinières professionnelles<sup>1</sup> ;
- L'organisation de 6 ventes spéciales de produits complémentaires (2 fois des fruits et légumes, 1 fois de la viande de bœuf, 1 fois de la viande de cabri, 2 fois du fromage) ;
- Le démarrage turbulent du projet de maraîchage en raison d'une collaboration interrompue avec une 1<sup>ère</sup> équipe de maraîchères<sup>1</sup> qui n'avait pas la même vision du projet que le comité et le coordinateur, ce qui a retardé son lancement ; depuis, une nouvelle équipe est prête à débiter ;
- Fin de la collaboration avec nos livreuses de longue date Marylaure et Mathieu ;
- Les nombreux soucis mécaniques avec nos vélos cargo ;
- Les deux feuilles de chou (bulletin de la coopérative distribué dans les paniers et dont la fréquence a diminué depuis qu'Enea Rezzonico est devenu coordinateur) ;
- La présence dans les médias (participation à l'émission de radio de la RTS la 1<sup>ère</sup> « On en parle » le 9 janvier et un article sur le P2R dans le magazine L'illustré le 8 mai) ;
- Enea Rezzonico souligne le travail bénévole des membres du comité qui s'est élargi cette année et s'est réuni à 11 reprises plus d'autres rencontres au sein des sous-groupes suivants : maraîchage, communication, événements, gestion du personnel et comptabilité ; François Turk rappelle que tout le monde est le bienvenu à participer au comité ou aux sous-groupes de travail ; les personnes intéressées peuvent contacter le coordinateur.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

## 5. Comptes annuels de l'année 2019 – présentation et vote

Loïc Andolfatto et Daniel Schöni remplacent Mathieu Hefti, le trésorier actuel, pour la présentation des comptes, car Mathieu est parti vivre à l'étranger.

### Bilan

Actifs circulants (banques, créances)	CHF 304'033.-
Actifs immobilisés (investissements, dont la camionnette)	CHF 21'796.-
Capital propre (fortune* dont part sociales)	CHF 100'735.-

\*montant disponible pour investissement => CHF 100'735 – CHF 20'000 = CHF 80'735

### Résultat

Produits (ventes de légumes/fruits/autres et abonnements)	CHF 381'737.-
Charges (achats de produits)	CHF 235'139.-
Personnel (salaires et charges sociales, y compris bonus)	CHF 92'370.-
Exploitation et taxes	CHF 36'977.-
Résultat (bénéfice réalisé)	CHF 17'251.-

<sup>1</sup> Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le féminin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

De plus, l'évolution en hausse des ventes, des achats, de l'exploitation, du résultat et du bénéfice depuis 2012 est présentée.

Parmi les éléments importants mis en avant, Daniel Schöni explique que les prêts qui avaient été accordés à la société Local Green Invest (LGI) ainsi qu'à la ferme de Rovéréaz ont été entièrement remboursés en 2019.

Les pertes accumulées au courant des premières années de la coopérative ont été compensées, y compris du point de vue fiscal. Les bénéfices compensant pour le moment les pertes cumulées, ils ne seront pas taxés. Daniel Schöni explique qu'il s'agit donc d'un bon moment pour se lancer dans un projet de maraîchage.

Loïc Andolfatto ajoute que la camionnette est utilisée une fois par semaine et que le reste du temps elle est louée à la ferme de Rovéréaz pour leurs marchés.

Le rapport du vérificateur des comptes, Bernat Palou, s'est fait suite au contrôle des comptes avec une rencontre avec le trésorier. Il invite à les approuver.

*Question d'une coopératrice* : À qui a été versé le bonus et combien y a-t-il de salariées ? François Turk détaille les noms des salariées actuelles ainsi que leur fonction : Enea Rezzonico en fonction en tant que coordinateur, livreur et ouvrier maraîcher depuis janvier 2020, les nouvelles livreuses qui sont en fonction depuis janvier 2020 et qui se partagent 2 postes à un taux d'engagement d'env. 15% chacun (Lucas Meylan, Didier Dupertuis, Matthieu Hoyois et Margaux Bula) et les deux maraîchers (Valentin Gionchetta, engagé à 80% depuis janvier 2020 et Nicolas Gottofrey, engagé à 50% depuis février 2020). Le comité a décidé d'accorder un bonus uniquement à Enea Rezzonico en raison de sa contribution importante aux résultats très positifs de la coopérative.

Marylaure Décurnex, ancienne livreuse, précise qu'elle-même ainsi que Mathieu Genoud, un autre ancien livreur, ont travaillé pendant plusieurs années jusqu'en décembre 2019 pour le P2R sans qu'aucun bonus ne leur soit accordé. Cette remarque n'induit aucune réaction parmi les participants.

Les comptes annuels sont approuvés (38 oui, 0 non, 2 abstentions).

## 6. Décharge aux membres actuels du comité et au vérificateur des comptes de l'année 2019 – vote

L'assemblée donne décharge aux membres du comité sortant (36 oui et une abstention, les membres de l'administration s'étant abstenus du vote en accord avec l'art. 14 de nos statuts) ainsi qu'au vérificateur des comptes de l'année 2019 (36 oui et une abstention, les membres de l'administration s'étant abstenus du vote en accord avec l'art. 14 de nos statuts).

- François Turk, président
- Mathieu Hefti, trésorier
- Timothée Crettenand, secrétaire
- Bernat Palou, vérificateur des comptes

## 7. Élection du comité et du vérificateur des comptes 2020 – présentation et vote

Les membres du nouveau comité officiel sont présentés par François Turk ainsi que les sept membres invités. Une limitation aux trois personnes responsables des rôles prévus par la loi a été décidée pour des raisons pratiques (coût important pour l'inscription au registre du commerce).

L'assemblée approuve à l'unanimité (40 oui / 0 non / 0 abstention) le nouveau comité qui sera composé des personnes suivantes :

### **Comité 2020**

- François Turk (président et membre)
- Loïc Andolfatto (trésorier et membre)
- Timothée Crettenand (secrétaire et membre)

### **Membres invités aux séances du comité et participant à divers groupes de travail**

- Judith Ammann (maraîchère retraitée et membre)
- Jasmine Lorenzini (membre)
- Cyril Lemray (membre)
- Loïc Andolfatto (membre)
- Daniel Schöni (membre)
- Margaux Mauran (membre)
- Alexis Dubout (membre)

L'assemblée approuve également à l'unanimité (40 oui / 0 non / 0 abstention) la réélection du vérificateur des comptes Bernat Palou qui sera accompagné de Didier Dupertuis en tant que co-vérificateur des comptes. *Erratum : après l'élection par l'AG des 2 vérificateurs des comptes, le comité a constaté que nos statuts ne permettent pas d'élire un contrôleur des comptes qui soit en même temps employé de la coopérative (c.f. art. 17, al. 3 de nos statuts) ; suite à ce constat, l'élection de M. Dupertuis est annulée et M. Palou assumera seul le rôle de contrôleur des comptes 2020.*

## 8. Projet de maraîchage – présentation et vote

Enea Rezzonico présente un bref historique de ce projet initié en 2017 qui a mené à la préparation d'un plan financier depuis janvier 2020 après avoir trouvé un terrain agricole à Étagnières et deux maraîchers.

Enea Rezzonico mentionne la différence de vision avec les trois maraîchers initialement prévus qui a mené à la recherche d'une cheffe de cultures. Depuis janvier 2020, Valentin Gionchetta et Nicolas Gottofrey collaborent avec le P2R. Nicolas finit son apprentissage à 50% (en accord avec son maître d'apprentissage) et s'investit à 50% avec le P2R. Cela fait 5 ans qu'il est dans le maraîchage. Valentin a fini son apprentissage d'agriculteur en 2017 et est engagé au P2R à 80% depuis janvier de cette année. Enea Rezzonico compte aussi travailler pendant env. un jour et demi par semaine pour le projet de maraîchage (travail au champ et soutien administratif).

Le lieu de maraîchage, situé à Étagnières, à 8 km au nord de notre local de mise en paniers à la ferme de Cery, est présenté. Le type de culture envisagé correspond à une approche bio-intensive prévoyant un écart resserré entre les cultures; l'idée est aussi de s'inspirer des principes de la permaculture ; le travail du sol sera limité au maximum et celui-ci sera recouvert le plus longtemps possible afin de favoriser le développement d'un sol vivant. Les maraîchers tenteront aussi de favoriser la présence d'insectes auxiliaires. Valentin présente le design du terrain tel qu'il est envisagé avec le système de serres, un jardin en mandala dans le centre, et des tunnels. Des discussions sont aussi en cours avec Cédric Martin, le propriétaire du terrain, sur la possibilité de réaliser un étang pour l'irrigation ainsi que de l'agroforesterie qui sera notamment utile comme brise-vent.

Concernant les aspects techniques, l'objectif est d'utiliser un monoaxe qui est un engin agricole motorisé consommant peu de carburant par rapport à un tracteur et permettant de préserver la structure profonde du sol. Le problème de rotation sous les serres les a menés à envisager l'installation de tunnels mobiles : l'idée est de déplacer les serres sur deux à quatre parcelles sans changer de cultures sous la serre. Il serait possible de changer les serres à la main s'ils sont une vingtaine de coopérateurs, sinon il serait envisageable d'en avoir avec des roues. L'avantage est également au niveau légal car une partie des tunnels qu'on envisage d'installer prévoit une procédure d'autorisation simplifiée par rapport à celle prévue pour des tunnels plus grands ou fixes. L'irrigation se fera avec un système au goutte-à-goutte qui devrait durer une vingtaine d'années. La gestion des mauvaises herbes se fera en grande partie par un travail manuel.

Valentin et Nicolas proposeront des demi-journées de travail en semaine et les weekends de mars à octobre ; à terme, ils prévoient également de proposer des initiations à la permaculture, ainsi que de l'autocueillette de petits fruits (framboises, raisinets, etc.).

Valentin aimerait proposer la création d'un jardin à l'entrée du terrain à Étagnières qui serait cultivé collectivement par les membres intéressés en suivant une approche moins orientée vers la production et plus vers le plaisir du jardinage et la création d'une zone favorisant la biodiversité. La première année serait dédiée à la conception et au budget, la 2<sup>ème</sup> à la préparation et finalement la 3<sup>ème</sup> à la réalisation. Plus d'information à ce sujet sera envoyée aux membres au courant de la prochaine année.

Nicolas présente un résumé du plan financier composé d'un plan d'investissement et d'une estimation des résultats financiers prévus pendant les 4 premières années du projet de maraîchage (voir tableau 1). Il précise qu'un plan détaillé a été discuté auparavant avec le comité qui l'a approuvé, et que tous les détails peuvent être mis à dispositions des membres qui souhaiteraient en savoir plus. Les prévisions des charges et des recettes liées aux activités maraîchères sont basées sur différentes sources, notamment les données issues d'autres entreprises de taille comparable à la nôtre (association Rage de Vert à Neuchâtel, ferme de la Grelinette au Canada), ainsi que les estimations fournies par des centres de compétence agricole suisse et français (Agroscope, ITAB). Les récoltes annuelles ont été calculées sur la base d'un scénario prévoyant 80% d'un rendement moyen en année 1, 90% en année 2 et 100% à partir de la 3<sup>ème</sup> année. Le plan des cultures a été réalisé en essayant de couvrir au mieux les besoins en légumes pour les paniers selon ce qui a été acheté par le P2R au courant des dernières années; ils désirent aussi produire ce qui leur fait plaisir tout en étant concurrentiel : il est impossible par exemple de produire des pommes de terre au prix du bio actuel.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
<b>Produits</b>	92'000 (80%)	162'000 (90%)	190'000 (100%)	190'000 (100%)
<b>Charges</b>	100'660	143'657	143'657	143'657
<b>Résultat</b>	-8'660	18'343	46'343	46'343
<b>Investissements</b>	70'000	8'000	6'000	6'000
<b>Après invest.</b>	-68'660	-58'317	-17'974	22'369

Tableau 1. Résumé du plan financier pour le projet de maraîchage du P2R.

*Question d'une coopératrice* : La prévision des cultures se fera-t-elle en fonction des manques observés par le P2R chez les autres producteurs ?

*Réponse d'un maraîcher* : oui dès l'année 2, dans la limite du possible.

*Question d'une coopératrice* : comment produire ce que les autres ne produisent pas ?

*Réponse d'un maraîcher* : Il est possible de stocker des denrées telles que les choux, les betteraves ou les carottes. Avec le tunnel mobile, il sera possible de semer très tôt des carottes avec le tunnel puis de le déplacer pour lancer les tomates par exemple. Il existera cependant toujours un creux.

Enea Rezzonico précise que nos productrices actuelles privilégient leur canaux de vente directe (vente à la ferme et stands aux marchés) et que le P2R est considéré en 2<sup>ème</sup> priorité. La production prévue par les maraîchers du P2R sera par contre écoulee prioritairement au travers de nos paniers ce qui devrait à terme nous permettre d'augmenter le choix des légumes à notre disposition. Il précise que l'ambition est d'assurer au minimum la qualité et la diversité actuelle. Il précise aussi que l'objectif n'est pas d'arrêter la collaboration avec les producteurs actuels, notamment pour les fruits, mais d'augmenter notre autonomie tout en continuant à s'approvisionner auprès de nos autres producteurs actuels.

*Question d'une coopératrice* : Qu'en sera-t-il du surplus ?

*Réponse d'un maraîcher* : Cédric Martin pourra garnir son marché avec le surplus qui lui sera vendu au prix du marché.

Jasmine Lorenzini ajoute que l'idée, dans le principe de l'agriculture contractuelle de proximité, est de mettre plus dans les paniers lorsqu'il y aura plus. François Turk ajoute que l'objectif à terme est le partage des risques et des bénéfices entre productrices et consommatrices.

*Question d'une coopératrice* : Quel type de contrat avez-vous avec le propriétaire du terrain ?

Enea Rezzonico répond que le droit foncier agricole ne favorise pas ce genre de collaboration. Une juriste, ingénieure agronome, a conseillé le P2R d'établir un contrat de collaboration plutôt qu'un bail agricole classique ; ce contrat inclurait uniquement les clauses principales définissant entre autre les délais de résiliation et les services échangés. François Turk précise que la durée initiale du contrat devrait être de 5 ans ; le propriétaire bénéficiera entre autres de paiements directs légèrement plus élevés qu'actuellement, correspondant aux différences liées aux

changements de type de culture (maraîchage versus grandes cultures) ; cet avantage financier sera tenu en compte dans le calcul de notre contribution à la collaboration.

*Question d'une coopératrice* : Quelles seront les infrastructures à construire ?

Aucune infrastructure importante n'est prévue en lien avec la mise en place du projet de maraîchage car nous devrions pouvoir bénéficier d'une partie des infrastructures déjà existantes (local de stockage, etc.).

*Question d'une coopératrice* : Les investissements se feront-ils sur des fonds propres ?

François Turk explique qu'ils se feront principalement sur les parts sociales non remboursables (qui constituent la fortune sociale de la coopérative) et sur la part de la trésorerie qui a été accumulée grâce aux résultats bénéficiaires des dernières années. Le fait que les membres paient leur abonnement à l'avance (en début d'année) devrait aussi faciliter les investissements prévus au début de la 1<sup>ère</sup> année du projet. De plus, les membres seront invités à acheter volontairement des parts sociales supplémentaires et à faire des dons (voir plus de remarques à ce sujet ci-dessous).

## 9. Budget prévisionnel de l'année 2020 – présentation

Loïc Andolfatto présente le budget prévisionnel suivant qui a été pensé dans l'hypothèse de l'acceptation du projet de maraîchage :

### Bilan

Actifs circulants (banques, créances)	209'754
Actifs immobilisés pour les investissements, dont la camionnette	16'969
Actifs immobilisés pour le maraîchage (outils, machines, tunnels, etc.)	44'092
Passifs	203'000
Capital propre (fortune dont part sociales)	67'815

### Résultat

Produits (ventes et abonnements)	383'250
Charges (achats de produits)	142'400
Charges (production propre escomptée)	(92'000)
Personnel (salaires et charges sociales, y compris bonus)	196'500
Exploitation et taxes (loyer, entretien, amortissement, impôts et TVA)	42'370
Exploitation et taxes	38'700
Résultat (pertes escomptées)	- 36'720

Concernant la trésorerie, une projection pour 2020 sans financement externe montre un creux à la fin 2020 qui devrait néanmoins rester au-dessus de la réserve de CHF 20'000 francs exigée par nos statuts. Cette option serait toutefois risquée, d'où l'idée de faire un appel à souscription

de parts sociales remboursables pour financer le lancement du projet et augmenter la marge de trésorerie disponible. En conclusion, la projection financière des activités maraîchères du P2R prévoient pour 2020 un déficit de CHF 36'720, pour 2021 un déficit de CHF 9'717 et pour 2022 un bénéfice de CHF 18'283 qui devrait se confirmer au courant des années suivantes. Le projet de maraîchage est donc non seulement une opportunité éthique mais à terme, aussi financière.

*Commentaire d'une coopératrice* : La projection a été présentée sans financement externe, il manque donc des projections avec un financement externe.

Loïc Andolfatto prend l'exemple d'un soutien de 60'000 francs sans intérêt ; dans ce cas, il suffit de décaler la courbe de la trésorerie de 60'000 francs vers le haut.

*Question d'une coopératrice* : Serait-il possible de payer l'abonnement 2021 en avance ?

Enea Rezzonico pense que cela serait très difficile à gérer bien qu'intéressant. Il ajoute qu'un appel aux dons sera réalisé. Il rappelle qu'il existe un risque, mais que tout a été fait pour le minimiser.

*Question d'une coopératrice* : Une récolte de fonds externe a-t-elle été pensée ?

Loïc Andolfatto répond qu'avec 330 membres, nous espérons déjà pouvoir toucher suffisamment de personnes pour obtenir des moyens financiers supplémentaires.

A la fin des délibérations, le projet tel que présenté est soumis au vote de l'assemblée qui se prononce à l'unanimité en sa faveur (41 oui / 0 non / 1 abstention).

## 10. Changement des conditions de participation au travail de la coopérative – présentation et vote

Enea Rezzonico présente une comparaison des conditions de participation au travail de production exigées par d'autres organisations comparables au P2R. Dans la plupart de ces dernières, 2 demi-journées (DJ) par an sont exigées au minimum des membres. Il rappelle que jusqu'à la fin de 2016, les conditions en vigueur au sein du P2R prévoyaient une participation à 2 DJ de travail annuelle par membre avant que l'exigence ne soit réduite à 1 DJ par an et par membre suite à l'augmentation du nombre de membres. Pour répondre aux besoins prévus en main-d'œuvre liées au démarrage du projet de maraîchage, le comité propose de modifier à nouveau notre règlement pour revenir à une exigence de deux DJ par an et par membre. Le changement dans le nombre de DJ serait accompagné d'une modification de la clé de répartition des recettes issues des contributions payées par les membres qui n'effectuant pas leurs demi-journées : l'entier de ces recettes seraient distribué en guise de rétribution aux membres effectuant plus de demi-journées que prévu, au lieu de la moitié des recettes selon les conditions actuelles.

*Question d'une coopératrice* : Faut-il demander plus de journées de travail et baisser le prix du panier pour compenser le travail supplémentaire ou augmenter la quantité de légumes ?

François Turk répond qu'une augmentation à terme des légumes produits est la solution privilégiée.

*Question d'une coopératrice* : Est-il possible d'augmenter les quantités dans le panier famille ?

Enea Rezzonico répond qu'il n'est pas prévu d'augmenter la taille des paniers famille qui sont déjà bien fournis. Il est cependant possible de souscrire un abonnement pour un 2<sup>ème</sup> panier. Il

rappelle aussi que le prix de nos produits se situent déjà en deçà des prix des produits Bio Suisse en vigueur dans la grande distribution.

*Question d'une coopératrice* : Comment cela fonctionne-t-il pour les membres désirant travailler plus avec l'opportunité offerte par le maraîchage ?

Enea Rezzonico explique que les dates des activités au champ seront affichées sur le site internet avec le nombre de places disponibles. Les membres pourront s'inscrire à autant d'activités qu'ils·elles le souhaiteront, étant donné qu'il y aura beaucoup à faire. Il est déjà possible de faire plus de demi-journées que le nombre minimum requis.

*Question d'une coopératrice* : En faisant 200 demi-journées, cela impliquerait la gratuité ou une déduction sur le prix de l'abonnement ?

Enea Rezzonico explique qu'il n'est pas possible d'aller au-delà du remboursement de l'abonnement. C'est donc une déduction du prix de l'abonnement qui serait faite.

L'assemblée se prononce favorablement sur le changement des conditions de participation au travail de la coopérative (41 oui / 0 non / 1 abstention).

## 11. Soutien à des activités de nature politique – présentation et vote

Jasmine Lorenzini, membre invité du comité, explique que ce dernier aurait souhaité proposer un amendement des statuts, ce qui est impossible ce jour-ci car il aurait fallu 52 membres (quorum) et il n'y en a que 42 présents. Le vote portera donc sur une déclaration concernant les communications à nature politique qui pourront être adressées par l'administration aux membres. Jasmine explique que de temps en temps, des interpellations politiques nous sont faites en lien avec les buts de la coopérative (telles que la souveraineté alimentaire, la protection de l'environnement, les conditions équitables aux productrices, le soutien des petites structures permettant la relocalisation des structures de production ou la limitation des transports). Quelques membres (environ 2-3) se plaignent de ces communications politiques car ils estiment que la coopérative n'a pas vocation à promouvoir des activités à nature politique. Le comité souligne la volonté du P2R de transformer le système agricole et que l'on se doit de communiquer là-dessus. Sommes-nous juste des distributrices ou également un relais politique ?

Afin de donner plus de légitimité aux activités à nature politique que l'administration de la coopérative déciderait d'entreprendre dans le futur, le comité propose d'approuver la déclaration suivante :

« La coopérative peut communiquer à ses membres des opinions politiques et des informations au sujet d'évènements et d'actions en rapport avec les buts susmentionnés » (en référence à l'art. 2 de nos statuts).

L'assemblée se prononce favorablement (40 oui / 1 non / 1 abstention) sur le fait que la coopérative puisse communiquer à ses membres des opinions politiques et des informations au sujet d'évènements et d'actions en rapport avec ses objectifs.

## 12. Autres projets de développement de la coopérative – présentation

Enea Rezzonico présente les deux autres projets qu'il faudra considérer prochainement. Il s'agit du changement du logiciel d'administration et de la nouvelle page web.

## 13. Divers

*Question d'un coopérateur* : Qu'est-ce qui a été prévu pour fêter les 10 ans du P2R ? Enea Rezzonico explique que le comité n'y a pas encore réfléchi mais a envie d'organiser quelque chose. François Turk propose de s'approcher du groupe de travail « Évènements » en cas d'intérêt.

*Question d'une coopératrice* : Sachant que le blog est moins actif, serait-il possible de remettre dans la newsletter d'anciennes recettes ?

Timothée Crettenand répond favorablement à cette demande. La proposition sera évaluée au sein du comité.

Loïc Andolfatto transmet à l'assemblée un message de Mathieu Hefti, notre ancien trésorier, qui remercie la coopérative pour lui avoir fait confiance. Une coopératrice adresse également ses remerciements aux bénévoles du P2R.

**La séance est levée à 21h05.**

## 13. Signatures

François Turk (président)

Timothée Crettenand (secrétaire)